



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 septembre 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :  
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 septembre 2006

**Reversement du solde du contrat temps libre 2005 de la CAF des  
Deux-Sèvres aux associations agissant pour la Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.  
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

**Excusés :**

***Adjoint :***

Mme Jeanine BIMES

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006**

DELIBERATION D20060418

**Animation Socio-éducative et Culturelle**

**Reversement du solde du contrat temps libre 2005 de la CAF des  
Deux-Sèvres aux associations agissant pour la Ville de Niort**

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibération en date du 11 septembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.

Le Contrat Temps Libre est un contrat d'objectifs et de cofinancement entre la C.A.F. et une commune.

Le contrat a été signé en 2000 pour une durée de 3 ans renouvelable.

Ce contrat a permis de créer, de développer et d'améliorer les actions et activités collectives de loisirs et de vacances, les temps libres des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans.

Une prolongation d'une année a été contractualisée en 2003 afin d'effectuer une évaluation de la politique socio-éducative de la Ville et bâtir un nouveau schéma de développement.

Malgré le travail conséquent entrepris par les services de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mairie de Niort, l'écriture du schéma de développement n'a pu se faire.

Un avenant n°2, accepté au Conseil Municipal du 17 décembre 2004, reconduit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004 le Contrat Temps Libre sans action nouvelle, afin de permettre le redémarrage du contrat, sur de nouvelles bases, en 2005. Une prolongation supplémentaire d'un an a été actée au Conseil Municipal du 16 décembre 2005.

La Ville de Niort a fait appel à des opérateurs associatifs suite à l'examen des dossiers et conformément aux engagements figurant au Contrat Temps Libre. La C.A.F. a versé à ce jour le solde au titre de la prestation du Contrat Temps Libre pour l'exercice 2005.

A ce jour, l'Association des Maisons Pour Tous, la Maison Communale de la Citoyenneté de Cholette, Maison Communale de la Citoyenneté des Brizeaux, la Maison Communale de la Citoyenneté de Goise et l'Office Municipal du Sport nous ont fait parvenir les éléments nécessaires à l'analyse de leurs dossiers.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Procéder au reversement des cofinancements délivrés par la C.A.F. à la Ville de Niort, dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage du Contrat Temps Libre, pour les actions menées par l'association des Maisons Pour Tous, la Maison Communale de la Citoyenneté de Cholette, Maison Communale de la Citoyenneté des Brizeaux, la Maison Communale de la Citoyenneté de Goise et l'Office Municipal des Sports.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention passée avec eux.

**Association des Maisons Pour Tous**

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574                      **83 510.32 euros**

Pour les actions suivantes:

- Agent de développement enfance
- Accueil informel
- CIJ
- CLSH ados
- Camps et séjours
- Animations périscolaires

**Maison Communale de la Citoyenneté de Cholette**

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574                      **6 532.28 euros**

Pour les actions suivantes :

- CLSH Périscolaire
  - Espace jeunes
  - Séjours

**Maison Communale de la Citoyenneté des Brizeaux**

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574                      **12 705.33 euros**

Pour les actions suivantes:

- Accueil jeunes
- Séjours
- CLSH ados

**Maison Communale de la Citoyenneté de Goise**

Imputation Budgétaire : 65-4221-6574                      **14 124.28 euros**

Pour les actions suivantes:

- Espace jeunes
- Séjours

**Office Municipal des Sports**

Imputation Budgétaire : 65-400-6574                      **4 106.65 euros**

Pour l'action suivante:

- Découverte du sport

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	13

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Robert PLANTECOTE**

[Ordre du jour](#)